

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-849

présenté par
Mme Sas et les membres du groupe écologiste
à l'amendement n° 486 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 44

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Les surfaces de stationnement assurant la liaison vers différents réseaux de transport en commun. » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à exclure de l'assiette de la taxe sur les surfaces de stationnement les « parkings relais » qui favorisent l'usage des transports en commun notamment en zones urbaines et péri-urbaines.